



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 5 février 2014

Dans le cadre de l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon, le Conseil a adjugé à l'entreprise Nicolas Tacchini, Savièse, la fourniture et la pose d'une porte accordéon.

Le Conseil communal a formulé ses observations et remarques suite à la mise en consultation de la réforme des dispositions de la Constitution cantonale relatives à l'organisation territoriale et aux institutions (réforme R21). Cette réforme touche les trois niveaux institutionnels (canton, district, commune).

Une organisation d'observation, de conseils et mesures préventives est constituée dans le cadre de la sécurité hivernale des réseaux routiers cantonal et communal et des zones d'habitation pour le territoire de Savièse. Elle regroupe la Commune de Savièse – le service cantonal des forêts et du paysage, section dangers naturels – le service cantonal des routes, des transports et des cours d'eau. M. Julien Debons, nommé au début de la législature, responsable des dangers naturels, aura la responsabilité du service local.

Un groupe d'appui au Conseil communal, regroupant des compétences spécifiques, a été formé pour la préparation du dossier du complexe commercial.

Le soutien financier, souhaité par le club de lutte Edelweiss, pour l'organisation de la prochaine fête romande de lutte suisse, a été décliné. L'aide communale, si souhaitée, sera d'ordre matériel avec l'appui des services communaux des travaux publics et de l'entretien ainsi que la mise à disposition, sans location, des vestiaires, des abris PCi et de la tente communale.

Le Conseil communal a donné son accord de principe pour la proposition de CarPostal de développer l'offre de prestations en transports publics sur le territoire de la Commune de Savièse, en augmentant la cadence des cars postaux à certaines périodes de la journée.

Une variante a été retenue par le Conseil communal pour l'aménagement de la zone détente et de sports. Elle sera présentée aux sociétés sportives afin que ces dernières soumettent leurs éventuelles remarques ou observations.

Afin de donner une validité complète au plan directeur des zones 30 km/h, un mandat a été attribué au bureau Citec SA, expert dans le domaine du transport. Ce plan sera ensuite soumis pour approbation à la commission cantonale de signalisation et porté à connaissance de la population saviésanne.

L'EM de conduite communal a défini les objectifs à finaliser d'ici fin 2015 :

- la liste des mesures à prendre par endroit/lieu de dangers
- la déviation des torrents/bisses en cas de crues soudaines (vallon de la Sionne)
- les mesures d'intervention/procédure à mettre en place selon le degré de gravité, Savièse = faible risque)
- les zones avalanches, mayens de la Zour et vallée de la Morge
- les feux de forêts, carte des dangers
- la pénurie d'eau potable : accords intercommunaux (Lizerne et Morge etc...) disposition à prendre, restriction de la consommation, coupure de l'eau potable en vue d'économiser l'eau etc...
- les tremblements de terre, lieux d'intervention à prévoir avec les moyens à disposition prévus
- la pandémie, moyens à disposition, masques de protection, informations via la radio, prévoir un haut-parleur sur un véhicule pour la diffusion auprès de la population des mesures urgentes à prendre dans la commune.

Le Conseil communal a pris note de la nomination par la commission du feu de MM. David Maréchal et Steve Recordon comme sous-officiers du corps des sapeurs-pompiers de Savièse.

Une aide extraordinaire a été accordée à l'EMAS (Ecole de Musique et des Arts de Savièse). Toutefois, des mesures strictes de réorganisation devront être prises pour pérenniser cette école, la participation communale restant conditionnée à cette démarche.

La carte pédestre Sion-Derborence-Sanetsch a été rééditée. Elle est vendue au prix de CHF 22.50 l'unité.

La traversée du tunnel du Prabé est fixée au mercredi 7 mai 2014.

M. Pierre-Eugène Varone a été mandaté pour, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon, remplacer le rail abîmé et un rideau.

Le Conseil communal était invité à participer comme hôte d'honneur de la Braderie de Romont, il ne lui est malheureusement pas possible d'y répondre favorablement à l'édition 2014, compte tenu des délais relativement courts.